

**OFFICE DU BACCALAUREAT**

E.mail : office@ucad.edu.sn

Site web : officedubac.sn

DROIT**EXERCICE no 1 : Maitrise des connaissances (10 points)**

Répondre aux affirmations suivantes par vrai ou faux, en mettant une croix (x) dans la case correspondante

AFFIRMATION	FAUX	VRAI
1. Le mariage entre une sénégalaise et un français au Sénégal relève de l'ordre juridique interne.		
2. La loi sénégalaise s'applique sur tous les faits et actes passés sur le territoire national		
3. La décision du tribunal est appelée arrêt.		
4. Un contrat est réel lorsque sa conclusion requiert la remise de la chose.		
5. Un droit réel est un droit qui porte sur une personne.		
6. Le motif économique est une cause de rupture du CDD avant son terme.		
7. Aly SOW qui produit du lait à partir de sa vache et le vend au marché accomplit une activité commerciale.		
8. L'entente prohibée est une pratique anticoncurrentielle.		
9. Le CDD peut être renouvelé plusieurs fois avec le même employeur.		
10. L'abus est le droit d'user de la chose.		

EXERCICE no 2 :**CAS PRATIQUE :**

Résoudre le cas ci-dessous chaque réponse vaut 05 points dont 02 points pour le rappel de la règle et 03 points pour son application aux faits. **(10 points)**

M. DIALLO exploite une épicerie à Saint-Louis. Il envisage de créer une société et d'associer avec ses fils Ali et Demba. Il se demande si cela est possible parce qu'il n'a pas d'argent à apporter, son seul bien étant son fonds de commerce d'épicerie.

ALY fait la promesse d'apport, d'autant que ses grands-parents maternels viennent de lui faire une donation de 1 000 000 F, quant à Demba, il n'a pas d'argent mais connaît bien l'épicerie pour y travailler souvent avec son père.